

### SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

**Présents** : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

**Absent excusé** : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Messieurs Stéphane PINARD, Christian WILS.

**Ont donné pouvoir** : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Monsieur Christian WILS à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

### **23 - 17 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par les instructions budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports de Fonctionnement au 002	Excédent investissement reporté au 001
<b>Budget CCAS</b>	51 651,66 €	- 444,69 €					98 238,83 €	10 007,56 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2022 de la manière suivante :**

**En report d'investissement (article 001), un excédent de 10 007,56 €,**

**En report de fonctionnement (article 002), un excédent de 98 238,83 €.**

Ainsi fait et délibéré à Orthez,  
le 5 avril 2023



9/0  
Le Maire d'Orthez  
Président du CCAS  
**Emmanuel HANON**